

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 799

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

supportable étant atteint, je pars pour Paris passer quelques jours dans une ville qui est réellement touristique.

A propos, savez-vous pourquoi Lausanne est «Ville olympique»?

— Non, ce n'est pas parce que ses municipaux sont de vrais amateurs! Ce n'est pas non plus une affaire de musée! (Rien n'est plus éloigné de l'idéal olympique.) C'est bien sûr parce que Lausanne est candidate à l'organisation des Jeux d'hiver 1996. Et je dis: «Mais oui, bien sûr et bravo.»

A une condition cependant: que cela ne soit pas seulement le prétexte d'un monstre coup de pub ou l'occasion de mettre sur pied une manifestation éphémère; mais qu'un objectif préalable fondamental soit clairement énoncé: Que tout soit mis en œuvre pour redonner un sens au centre-ville.

Les atouts de Lausanne sont nombreux. Les potentialités existent aussi. Il manque à ce jour un programme et la volonté farouche de le réaliser. Cela devrait se trouver; d'autres villes l'ont fait.

M. Favre

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

«Un instant pour rêver»

Dites... Au cas où vous auriez envie de vous rendre utile...

Le président du Tribunal de district d'Aigle serait content si vous pouviez lui donner des nouvelles de Nicolet, Jean-Pierre, fils de Jean-Abram et de Marie-Madeleine, née Anne. Domicilié à Villerue, il a disparu dès 1884 (*mil huit cent huitante-quatre*)... Je ne dirais pas que ça urge, mais quand même... Bref, vous avez jusqu'au printemps prochain pour vous faire connaître.

Autre chose: les lesbiennes genevoises préparent la VIII^e rencontre internationale de lesbiennes, qui aura lieu à Genève à Pâques prochain. Et pour

cela, elles auraient besoin de quelqu'un qui se charge de l'organisation d'une crèche... Remarquez: je ne sais pas si les mecs sont acceptés — peut-être tout de même les homos ou les bis... Voilà qui me rappelle l'étonnement de Tristan Bernard devant les homosexuels: «Ils ont beau ne pas se reproduire, on en rencontre d'année en année davantage...»

Pour passer à un autre ordre de considérations: Un ancien élève, Olivier Delacrétaz — et dire qu'il y en a pour se demander à quoi sert l'école! — m'envoie une longue étude de Gustave Thibon — vous savez... le philosophe du retour à la terre des années quarante, homme estimable, qui sauva la vie de Simone Weil (pas l'ancienne ministre, la philosophe de *La Pesanteur et la Grâce*) — parue dans la revue *Permanences* et consacrée à Victor Hugo! J'ai été déçu en bien, comme on dit chez nous. Une admiration indéniable, visible pour Hugo; des remarques pénétrantes, relativement peu d'énormités — il y a quelque mérite, car à bien des égards, l'auteur des *Misérables* est aux antipodes... — moins que dans tel ou tel livre récent (ce n'est pas au mien que je fais allusion!). Tout de même ceci, qui m'a fait un peu sursauter — il s'agit d'une question d'actualité, hélas:

Commentant ces vers, où Hugo s'en prend une fois de plus à la peine de mort:

*Dieu s'est réservé l'homme et vous le lui prenez.
Vous n'avez pas construit et vous osez détruire.
Dieu laisse aux hommes un instant pour rêver,
La vieillesse, le droit à la fatigue et le droit au
fremords.
De quel droit faites-vous soudainement des morts?
Etc.*

Thibon écrit:

«Ces vers sont étonnantes. Seulement, évidemment, on peut dire le contraire: qu'on renvoie l'âme à Dieu et que Dieu la juge. Dans je ne sais quelle pro-

vince de France, sur le glaive du bourreau était écrit: «Toi seul es juge, Seigneur Jésus.»

Vrai, je préfère le commentaire de Camus, qui écrit dans ses *Réflexions sur la guillotine*:

«... (O)n pouvait lire sur l'épée du bourreau de Fribourg, la formule «Seigneur Jésus, tu es le Juge». Le bourreau se trouve alors investi d'une fonction sacrée. Il est l'homme qui détruit le corps pour livrer l'âme à la sentence divine, dont nul ne préjuge. On estimera peut-être que de pareilles formules traînent avec elles des confusions assez scandaleuses. Et sans doute, pour qui s'en tient à l'enseignement de Jésus, cette belle épée est un outrage de plus à la personne du Christ.»

Du moins Thibon ne songe-t-il pas à faire dire à Hugo le contraire de ce qu'il a dit, et c'est déjà beaucoup, et c'est plus par exemple qu'on n'en peut trouver dans l'article que M. Gateau consacre au *Victor Hugo et le roman visionnaire* de Victor Brombert! (*Gazette* du 16 XI).

Mais lisez plutôt Ziegler!

J. C.

Cadeau hebdomadaire

Un «Délicieux Présent» pour vos amis, un plaisir hebdomadaire? Offrez donc DP!

Je souhaite offrir un abonnement à Domaine Public à:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

NP: _____ Localité: _____

Facture à adresser à:
